

Marche à suivre pour effectuer un dépôt à la Codha

Télécharger et imprimer les documents sur le site www.codha.ch (dans la rubrique Dépôt participatif et coopératif). Les documents sont disponibles pour les membres et non-membres au choix selon votre statut :

- le contrat de dépôt ;
- l'attestation sur l'origine des fonds ;
- les conditions générales du dépôt participatif.

Remplir / Signer :

- le contrat en deux exemplaires, les signer ;
- les conditions générales du dépôt participatif à signer ;
- l'attestation sur l'origine de fonds, la signer.

Attention pour les membres : L'accès au dépôt participatif est conditionné à la détention d'un montant de parts sociales équivalent (non rémunérées selon l'art 15 des statuts de la Codha) et non lié à un appartement.

Transmettre les documents par courrier postal à la Codha en indiquant « *Dépôt* » sur l'enveloppe, ou les déposer à la réception de la Codha.

La Codha vous renvoie ensuite :

- un exemplaire du contrat contresigné ;
- un bulletin de versement pour le versement du dépôt.

Le début du dépôt correspond à la date de réception du versement.

Vous recevez chaque année une attestation au 31.12. indiquant le montant du dépôt et les intérêts produits.

Merci !